

## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 octobre 2021 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame PETIOT qui est absente, donne pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Monsieur ROBIN à Monsieur PASCAUD, Monsieur GAYRAUD à Monsieur ROUX et Monsieur MOREAU à Monsieur PINIER.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 25/08/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 06/10/2021 et les informations données sont les suivantes.

### **LOGEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION**

Suite au préavis de l'actuelle locataire du logement communal 4 place Saint-Pierre, la vacance a été publiée.

4 candidatures ont été reçues.

Après vote des conseillers, le logement est attribué à Mademoiselle DUFORT Laëtitia.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Afin de palier à plusieurs insuffisances comptables, les décisions modificatives suivantes sont actées :

- Fauchages + 5.000 €
- Blocs de secours : + 4.000 €
- Entretien des jeux de l'école : + 2.000 €
- Vidéoprojecteur : + 800 €
- Aérateur : + 5.400 €

L'ensemble des opérations ne modifient pas l'équilibre du budget puisqu'il s'agit de virements comptables et non pas d'augmentations de crédits.

### **ONF**

La commune n'a pas sur son territoire de parcelles liées à la couverture boisée de la forêt de Châteauroux. Elle n'a donc pas l'obligation de participer au financement des actions décidées pour son entretien.

Toutefois, les conseillers décident de reconduire le partenariat pour l'entretien des équipements d'accueil et pour le financement de la propreté de la forêt pour la période 2022-2024.

Pour information, les travaux d'entretien sont réalisés par INSERJEUNES.

### **FUNERAIRE**

#### **Aménagement du cimetière**

L'entretien du cimetière est actuellement réalisé avec des produits phytosanitaires dont l'utilisation est prohibée à partir de juillet 2022.

Il convient donc de revoir le mode d'entretien.

Pour la partie « nouveau cimetière » :

- Allée principale : enrobé ou gravillon fin
- Allée secondaire : herbe (entretien = tondeuse) ou bande d'enrobé sur 80 cm + gravillon devant les tombes (entretien = binette).

Pour la partie « cinéraire » : herbe sur toute la surface

Pour la partie « ancien cimetière » :

- Allée principale : enrobé ou gravillon fin
- Allée secondaire : herbe ou bande d'enrobé sur 80 cm + gravillon. La problématique dans le vieux cimetière outre la largeur des différentes allées, ce sont les tombes qui ne se touchent pas forcément (inter-tombes non bitumés) donc une végétation à entretenir.

Il est proposé de combler les inter-tombes avec du sable et/ou gravier (entretien = binette) ou de les maçonner. Concernant les tombes pleine terre où il n'y a pas de monument, doit-on enherber alors que les terrains concédés sont à la charge des concessionnaires ?

Puisque les conseillers ont actés l'abonnement avec la société REFLETS, les questions sur les inter-tombes et les tombes pleine terre vont être posées à Mme Sylvestre.

Monsieur Prime propose de chiffrer les travaux d'enrobés des allées principales. Un mélange de chaux et de sable, pour les allées principales est également évoqué par Monsieur Prime. Ces 2 devis seront proposés lors de la prochaine réunion, de même que le devis pour une binette électrique.

Samedi 9 octobre, Messieurs Prime et Pascaud se rendront au cimetière pour voir sur place les possibilités.

Les décisions concernant le cimetière seront prises lors de la prochaine réunion au vu des réponses données par Mme Sylvestre et des devis proposés.

### **COLIS / REPAS DES ANCIENS**

Les conseillers décident de re-proposer un repas au mois de décembre pour les habitants de 70 ans et plus inscrits sur la liste électorale (document servant de base pour identifier les ayants-droits).

Madame Blain est chargée de contacter le traiteur.

Comme pour les années passées, une animation sera proposée. Le groupe Sweet Lady est évoqué (tarif à demander) ainsi que Sundy la chanteuse qui est déjà intervenue à plusieurs reprises.

Pour les personnes ne participant pas au repas, un colis sera distribué.

### **MAISON DE SANTÉ**

Le projet du cabinet ARC A3 est présenté aux conseillers.

Dans le projet, le garage actuel est totalement démoli pour permettre une extension de l'immeuble.

Il est demandé aux conseillers de se positionner sur l'extension à venir, à savoir l'extension 1 (accueil, WC public et local technique) ou l'extension 2 (extension 1 + 1 salle de consultation

supplémentaire) au RDC. L'aménagement éventuel d'une salle de consultation supplémentaire se ferait qu'en cas de demande d'un praticien.

Décision : extension 2

Au 1<sup>er</sup> étage, une salle de pause est prévue à gauche du bâtiment et un grenier au-dessus de la grange actuelle.

Madame Lancereau préconise de prévoir un coin « logement » (coin nuit + douche) à l'étage. Cela permettrait aux praticiens qui le souhaitent d'accueillir des stagiaires qui pourraient être logés.

Décision : aménagement validé qui devra être chiffré par le cabinet d'architecte.

Les décisions prises vont être envoyées au cabinet d'étude pour qu'il puisse chiffrer le projet.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE GAZ**

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz est calculé compte tenu du décret n°2007-606 du 25/04/2007.

Redevance pour 2021 : 485 €

### **RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020**

Les conseillers ont pris acte du rapport d'activité et de développement durable 2020 de Châteauroux Métropole.

### **INFOS ET DEMANDES**

- Document unique : Madame Marcelin, agent du CDG 36 a restitué le document unique aux agents et aux élus-responsables de service le 16/09.
- Le SYTOM animera une réunion publique le 15/12 à la salle des fêtes.
- LEADER : une exposition sur les actions du programme LEADER du Pays Castelroussin est présente à l'accueil de la mairie.
- Réunion du comité directeur de l'ESE le 11/10 à 18H.30 à la salle La Fontaine

La séance est levée à 20H.15